



Temps de route compris dans les 35h

Par **fgzr**, le **01/09/2009** à **21:13**

Bonjour, rn rn je suis agent de maintenance en chaudière et de ce fait j'ai une voiture de fonction (je rentre avec chez moi mais je n'ai pas le droit de m'en servir pour mes déplacements perso) rn j'ai un contrat de 35h , 8h 16h30 avec normalement une coupure de 1h30 par jour , mon patron me dit qu'il faut que je sois chez mon 1er client a 8h donc si il est a 1h30 de route il faut que je parte de chez moi a 6h30 , il dit que ma journée commence une fois chez le premier client , alors qu'avant nous devions venir a 8h au dépôt , est ce que le trajet jusqu'à mon premier compte dans ma journée de travail ou pas ? rn rnaussi on m'impose de travailler en astreinte 1 samedi par mois (payé en heures normales au lieu d'heures sup) alors que dans mon contrat de travail rien n'est stipulé , en a t'il le droit ? rn rn merci d'avance pour vos réponses